

Notre Dame de Mongré regroupe une école, un collège, un lycée et accueille 2050 élèves.  
 Vous trouverez au fil de cette circulaire les renseignements utiles à une rentrée sereine ainsi qu'à une année scolaire sans surprise, et vous pourrez d'ores et déjà noter sur votre agenda les dates importantes du 1<sup>er</sup> trimestre.



Vos interlocuteurs tout au long de l'année ....

Chef d'établissement : Sandrine WIDEMANN      Directeur de l'école : Franck TOURNIER  
 Assistante de direction : Marie Jo DULAC      Assistante de direction école : Monique BERTHAUD

Adjointe du collège : Marion LAVALLEE      Responsable 2de/ULIS Lycée : P-Etienne CHIROUZE  
 Responsable 6<sup>ème</sup> : Gilles BARATIN      Responsable 1<sup>ère</sup>/Tle : Françoise ANGELOT  
 Responsable 5<sup>ème</sup>/4<sup>ème</sup> : François BOUTRY  
 Responsable 3<sup>ème</sup> : Laurent VIAL

Adjointe en pastorale scolaire : Joséphine PILOD  
 Conseiller Principal d'Education : Bernard MELINAND  
 Conseillère Principale d'Education adjointe : Karine VOLAGE  
 Responsable administratif, financier et technique : Vincent CLAIRE  
 Conseillère d'orientation : Gaëlle DUCROT  
 Education - Animation : Caroline AUBOURG  
 Accueil santé : Chantal TRONCY / Martine VIGIER  
 Secrétariat Accueil : Dominique AMBROSET / Agnès JOURDAN

Interlocuteurs :  
 Demande de bourses – inscriptions maternelle - primaire : Monique BERTHAUD  
 Transports scolaires : Agnès JOURDAN  
 Inscriptions collège et lycée : Dominique AMBROSET/Agnès JOURDAN  
 Facturation familles : Marie Jo DULAC – Franck SEGRETAIN  
 Photos – Livres : Franck SEGRETAIN



	ECOLE	COLLEGE	LYCEE
Horaires	Lu-Ma-Je-Ve 8h15-11h30 et 13h30-16h30	Lu-Ma-Me matin-Je-Ve 8h-12h et 13h30-17h20	Lu-Ma-Me matin-Je-Ve 8h-12h et 13h30-17h20
Rentrée scolaire	⇒01/09/16 à 9h30 : CE2-CMI et CM2 ⇒01/09/16 à 10h : PS (enfants dont le nom commence par la lettre A à L inclus)-MS -GS-CP et CEI ⇒02/09/16 à 10h : PS (enfants dont le nom commence par la lettre M à Z inclus)	⇒ 01/09/16 de 8h à 12h : 6° ⇒02/09/16 de 8h30 à 12h :5° ⇒02/09/16 de 9h à 12h : 4° ⇒01/09/16 de 8h30 à 12h :3° <i>Accueil des élèves sur la cour EST</i>	⇒01/09/16 de 13h30 à 16h : 2 <sup>nde</sup> ⇒02/09/16 de 13h à 15h30 : 1 <sup>ère</sup> ⇒02/09/16 de 14h à 15h : terminale  <i>Accueil des élèves sur la cour EST</i>
Début des cours	Jeudi 1 <sup>er</sup> septembre sauf pour une partie des PS	Lundi 5 septembre 2016 selon l'emploi du temps	Lundi 5 septembre 2016 selon l'emploi du temps
Journée d'intégration		19 et 20 septembre 2016 pour les 6°	Jeudi 22 septembre 2016 pour les secondes
Rencontres générales parents-enseignants	⇒08/09/16 à 19h : PS-MS et GS (Gde Chapelle) ⇒06/09/16 à 19h (Gde Chapelle) : CP-CEI-CE2-CMI et CM2	⇒01/09/16 à 18h : 6° ⇒05/09/16 à 18h : 5° ⇒06/09/16 à 18h : 4° ⇒08/09/16 à 18h : 3°	⇒15/09/16 à 18h : 2 <sup>nde</sup> ⇒13/09/16 à 18h : 1 <sup>ère</sup> ⇒13/09/16 à 18h : terminale
Rencontres individuelles parents professeurs		⇒15/12/16 : 6° ⇒05/01/17 : 5° ⇒09/01/17 : 4° ⇒12/12/16 : 3°	⇒13/12/16 : 2 <sup>nde</sup> ⇒10/01/17 : 1 <sup>ère</sup> et terminale
Etude du soir/Garderie	Jusqu'à 18h dès le 1 <sup>er</sup> sept		

☒ Les rencontres générales : elles sont pour vous l'occasion d'une première rencontre avec l'équipe pédagogique de votre enfant, les autres parents de sa classe et les responsables de l'établissement.

☒ Les rencontres individuelles : elles sont destinées à vous donner un rapide premier bilan sur la situation scolaire de votre enfant et à vous aider à l'accompagner dans son projet d'études. Elles ne remplacent pas les rendez-vous particuliers que nous vous invitons à prendre, par le biais du carnet de correspondance, avec le professeur concerné durant l'année dès que vous repérez la moindre difficulté qui mérite attention.

## ❖❖❖❖❖❖ Calendrier

⇒ Vacances de la Toussaint : du **mercredi 19 octobre 2016** au soir au **jeudi 3 novembre 2016** au matin.

⇒ Vacances de Noël : du **vendredi 16 décembre 2016** au soir au **mardi 3 janvier 2017** au matin.

⇒ Vacances d'hiver : du **vendredi 17 février 2017** au soir au **lundi 6 mars 2017** au matin.

⇒ Vacances de printemps : du **vendredi 14 avril 2017** au soir au **mardi 2 mai 2017** au matin.

### Découpage de l'année au collège et au lycée

		6 <sup>ème</sup> /5 <sup>ème</sup> /1 <sup>ère</sup>	4 <sup>ème</sup> /3 <sup>ème</sup> /2 <sup>de</sup>	Terminales
Trimestre 1	Arrêt des notes	30/11/2016	23/11/2016	23/11/2016
	Conseils de classe	Du 5 au 9/12/2016	Du 28/11 au 2/12/2016	Du 28/11 au 2/12/2016
Trimestre 2	Arrêt des notes	13/03/2017	06/03/2017	En fonction des dates de constitution des dossiers APB
	Conseils de classe	Du 16 au 21/03/2017	Du 9 au 14/03/2017	?
Trimestre 3	Arrêt des notes et conseils de classe	A déterminer en fonction des dates des examens		

### Quelques dates à retenir...

⇒ Photos administratives : les 1<sup>er</sup> et 2 septembre 2016 (MS et PS le 5 septembre 2016)

⇒ Pour toute **nouvelle inscription** pour la rentrée de septembre 2017, prendre **contact impérativement dès le 20/09/2016** auprès du secrétariat au 04.74.65.24.13.

⇒ Journée du patrimoine **samedi 17 septembre 2016** de 14h à 17h.

⇒ Messe de rentrée pour tous (élèves, parents, professeurs...) **30/09/2016** à 18h.

⇒ Remise des diplômes du Baccalauréat : **jeudi 10 novembre 2016 à 18h30**

⇒ Remise des diplômes du Brevet : **vendredi 18 novembre 2016 à 17h30**

⇒ Portes ouvertes le **samedi 11 février 2017**.

⇒ Exercice évacuation le **vendredi 30 septembre 2016**.

⇒ Deux exercices de confinement à définir dans l'année.



## COMMANDES DE LIVRES ET DE CARTON DE FOURNITURES passées à l'APEL

### PRIMAIRE ET COLLEGE :

- les livres du primaire : sont prêtés **gratuitement et automatiquement** à chaque élève et sont distribués en classe le jour de la rentrée.
- Les livres du collège :
  - les jeux complets de livres sont prêtés **gratuitement et automatiquement** à chaque élève et sont distribués en classe le jour de la rentrée.
  - le 2ème Jeu de livres des 6èmes et 5èmes, pour les élèves l'ayant commandé en juin, leur sera distribué le jour de la rentrée et **reste en classe** (il est déjà couvert).
- les cartons de fournitures commandés en juin à l'APEL sont à retirer chez BUREAU VALLEE ZAC de la Sauvagère - 1525 route de Frans à Villefranche, à partir du **1<sup>er</sup> août 2016** aux heures d'ouverture du magasin (9h - 12h30 puis 14h - 19h). Vous munir d'une pièce d'identité.

LYCEE : les manuels seront remis **automatiquement** à tout élève muni de sa carte MRA et d'un chèque de caution de 200 € au nom de l'APEL ***exclusivement aux dates et horaires indiqués ci-dessous :***

MERCREDI 31 août	8h30 à 12h30	Classes de Secondes <i>uniquement</i>
	13h30 à 17h00	Classes de Premières <i>uniquement</i>
JEUDI 1er septembre 2016	13h30 à 17h30	Classes de Terminales <i>uniquement</i>

**Attention : il n'y aura pas de distribution possible en dehors des créneaux indiqués par niveau ni aux élèves n'ayant pas leur carte MRA et le chèque de caution !**

ADHESION APEL : la cotisation 2016-2017 de 24 euros est réglée avec les frais de scolarité – il suffit de cocher la case 'cotisation APEL' du document *contrat de scolarisation 2016/2017*. Elle est **obligatoire** pour bénéficier des services ci-dessus et autres services APEL.

(Les parents pouvant bénéficier d'une cotisation réduite doivent cocher la case cotisation APEL du contrat de scolarisation et fournir à l'APEL le justificatif de l'établissement ayant encaissé la cotisation APEL plein tarif. Ils recevront par chèque le remboursement du trop-perçu par l'APEL de Mongré).



## TARIFS

### ⇒ Contributions des familles 2016/17 :

Ecole	Maternelle	942 € par an
	Primaire	894 € par an
	Etude du soir (16h30/17h30)	2,84 €/étude
	Garderie (17h30/18h précises)	1,42 €/garderie
Collège		916 € par an
Lycée		998 € par an

### ⇒ Frais de restauration 2016/17, le prix du repas est fixé à :

- 6,34€ pour les élèves de maternelle et primaire
- 6,73 € pour les élèves de collège et lycée
- 1,29 € pour le petit déjeuner.



## Sécurité

⇒ **Abords de l'établissement** : Les élèves et leurs familles sont invités à ne pas stationner aux abords de l'établissement, en respect du dispositif Vigipirate. Nous demandons également aux familles qui amènent leurs enfants en voiture de respecter la fluidité de la circulation et le libre accès à l'établissement. Le stationnement devant les portails (avenue Saint Exupéry et impasse Jeanne Jugan) est rigoureusement interdit, tout comme l'entrée dans l'établissement, sauf autorisation exceptionnelle.

⇒ **Carte d'identité scolaire** : Pour des raisons de sécurité (Plan Vigipirate) et de fonctionnement interne, les élèves doivent toujours avoir, sur eux, leur carte d'identité scolaire distribuée en début d'année.

⇒ **Prévention – Exercices de sécurité** : Plusieurs types d'exercices ont lieu chaque année dans l'établissement, qui ont pour objet de donner aux adultes et aux élèves de bonnes habitudes de comportements face aux dangers, et ainsi de limiter les conséquences d'éventuels accidents.

Evacuation : il s'agit de mettre tous les occupants des bâtiments hors de danger, en cas d'incendie notamment.

Confinement : avec un scénario de type industriel (nuage toxique par exemple) mettant en danger la santé des élèves, il s'agit alors de regrouper tous les usagers de l'établissement dans les locaux les plus sécurisés, le temps de l'alerte.

Confinement : avec un scénario de type intrusion : il peut s'imposer en cas d'intrusion dans l'établissement

⇒ **Elèves pompiers** : 2 élèves par classe à partir du cours moyen reçoivent une formation à la conduite à tenir en cas d'évacuation et aux gestes de premiers secours.

## Règles de vie en société

Une tenue vestimentaire et corporelle simple, décente, discrète et adaptée est exigée et laissée à l'appréciation de tout adulte dans l'établissement; pas de sous-vêtements apparents. Tatouages, piercings sont interdits.

Tout élève se doit de ne pas porter de couvre-chefs dans l'enceinte de l'établissement.

*En vertu du décret 2006-1386 du 15 nov 2006 interdisant de fumer dans les lieux affectés à usage collectif, il est donc interdit de fumer (y compris les cigarettes électroniques) dans l'enceinte de l'établissement. Cette interdiction concerne tant les espaces couverts que non couverts, et s'applique aux élèves comme aux adultes*

## Vols

L'établissement décline toute responsabilité en cas de vol dans l'enceinte de ses locaux. Les élèves ne doivent pas apporter d'objet de valeur ; Mongré met à disposition des jeunes un local de dépôts de vélos, trottinettes et autres matériels encombrants, et un abri à cycles. De plus, cette année, les élèves ½ pensionnaires en priorité de 6<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup>, peuvent bénéficier de casiers fermés afin d'y déposer sacs ou affaires personnelles. Ces lieux ne sont pas surveillés et l'établissement ne peut en aucun cas être considéré comme dépositaire des objets entreposés ; l'élève en reste l'unique responsable, et doit donc prendre toute mesure utile pour limiter les risques de vol. **Une information sera donnée à la rentrée.**

## Restaurant scolaire

Il s'agit d'un service rendu par l'établissement aux familles. S'il s'agit bien évidemment d'un moment de détente pour les jeunes au milieu de leur journée de travail, le respect des personnes et des biens doit rester de mise.

Des PIQUE-NIQUES apportés par les élèves peuvent être *tolérés* en cas de charge financière trop lourde pour les familles ou allergie alimentaire.

Les familles doivent alors en demander l'autorisation auprès de M. MELINAND (6/5/lycée), Mme VOLAGE (4/3) ou de M. TOURNIER pour le primaire et fournir les documents justificatifs tels que l'avis d'imposition. A noter que seuls l'eau et l'abri seront mis à disposition des enfants, à l'exclusion notamment des couverts ou des assiettes, afin de ne pas occasionner de charge supplémentaire au service de restauration, charge qui, en dernier ressort, serait financé par les autres familles.

### Le Conseil Général poursuit pour l'année scolaire 2016-2017, une aide financière pour faciliter l'accès des collégiens à la demi-pension.

Cette aide est destinée aux familles dont les revenus sont les plus modestes, et dépend du quotient familial défini par la Caisse Nationale des Allocations Familiales (document à transmettre à la rentrée) :

■ QF	>	800 €		pas d'aide	
■ 40I	<	QF	<	800 €	1,20 € par repas
■ QF	≤	400 €		2,50 € par repas	

**Pour bénéficier de cette aide, il est demandé par le Conseil Général que l'élève mange au moins une fois par semaine et ceci régulièrement tout au long de chaque trimestre (il n'y aura pas d'aide accordée pour les repas occasionnels).**

## Accueil santé

« L'accueil santé », assuré par des secouristes agréés salariés de l'établissement, est un service d'urgence destiné à garantir la sécurité des enfants. Il ne remplace, en matière de soins ou de prévention, ni les parents, ni le médecin de famille. Les responsables sont formés à repérer les situations où l'intervention de services médicalisés d'urgence s'impose, et à soigner les accidents bénins. Comme une infirmière, ils ne sont pas habilités à administrer le moindre médicament fût-ce du paracétamol. Dans le cas où un enfant doit prendre un médicament dans l'établissement, il doit être en possession d'une copie de l'ordonnance. Sur décision des responsables de l'établissement, les élèves sont évacués, selon la gravité :

- . pour les **petites urgences** (entorse, mal de ventre, pose de points...)
  - . par les parents ou par une ambulance aux frais des parents si ceux-ci ne peuvent pas se déplacer ou ne peuvent pas être joints en temps utile.
- . pour les **urgences importantes** (fracture, réaction allergique alimentaire, malaise...)
  - . par le service des **POMPIERS** mandaté par le SAMU. Les parents rejoignent leur enfant aux urgences.

Les parents sont instamment priés de ne pas envoyer à l'école des enfants malades dès le matin.

En cas de pathologie chronique du type diabète, allergie, épilepsie... il convient de retirer auprès de l'accueil santé pour le collège et le lycée et de Mme Monique BERTHAUD pour l'école, un formulaire appelé [Protocole d'Accueil Individualisé](#).

**Rappel : les PAI doivent être établis ou mis à jour dès la rentrée scolaire et rendus à « l'accueil santé » pour le collège et le lycée et auprès de Mme BERTHAUD pour l'école.**



## VIE SCOLAIRE – Ecole – Collège - Lycée

### Etudes du soir et Aide au travail

En collège, des études du soir encadrées par un enseignant sont proposées à tous les élèves qui souhaitent être aidés dans leur travail personnel, de 16h40 à 18h. Il s'agit d'un temps de travail, et en aucun cas d'une garderie. Les modalités pratiques sont communiquées aux familles au début de l'année.

En école, des études surveillées sont proposées jusqu'à 17h30, et une garderie accueille les enfants jusqu'à 18h.

### E.P.S.

La pratique sportive est obligatoire sauf inaptitude médicale reconnue.

Inaptitude de longue durée (à partir d'une semaine) ; tout élève présentant une inaptitude totale ou partielle doit se présenter à son professeur d'E.P.S. (ou professeur d'école) muni d'un certificat médical qui sera transmis à l'accueil santé.

Inaptitude occasionnelle : l'élève doit se présenter au professeur avec le certificat médical ou la demande justifiée des parents inscrite au carnet de correspondance ; la demande ne préjuge pas de la décision.

L'élève inapte au sport est à la disposition de son professeur d'E.P.S. pour arbitrage, mesure, cours théorique... sauf raison médicale majeure.

N.B. : l'association sportive propose des activités aux élèves volontaires en dehors des heures de classe. Une circulaire sera remise aux élèves à la rentrée.

**Les élèves du CMI à la terminale iront retirer le maillot de sport destiné à la pratique de l'EPS chez Intersport (1309 route de Frans à Villefranche –La Sauvagère) dès le 1<sup>er</sup> août aux horaires d'ouverture du magasin.**

Pour la sécurité de vos enfants nous vous demandons de veiller à les équiper d'une paire de chaussure adaptée à la **pratique sportive**. Les bijoux susceptibles de causer une blessure à soi-même ou à autrui, doivent être ôtés ou protégés. Par respect des règles d'hygiène, et surtout si la douche ne peut être prise, les élèves doivent prévoir des vêtements de rechange leur permettant de poursuivre leur journée scolaire dans de bonnes conditions. Ils ne doivent pas arriver et repartir des cours d'EPS dans la même tenue.

Concernant la natation le **bonnet de bain est obligatoire**.

## Suivi de la scolarité

Chaque élève doit avoir un agenda ou un cahier de textes pour noter son travail. Le jour de la rentrée, lui est remis un carnet de CORRESPONDANCE à utiliser pour les demandes d'autorisation de sortie, d'absence, d'informations, de rendez-vous etc.

Les élèves doivent constamment l'avoir avec eux ; toute détérioration (pages déchirées, collages, correcteurs ...) sera sanctionnée. Les Parents sont invités à le consulter et à le signer régulièrement.

SITE ECOLE DIRECTE : un identifiant et mot de passe provisoire vous seront transmis à la rentrée. Cet accès vous permettra d'accéder à toutes les informations concernant votre/vos enfant(s) (notes, cahier de texte, comptabilité ...)

### ABSENCE :

*Pour raison de santé* : Les Parents informent l'établissement dès la première heure, par téléphone, et, au retour de l'élève, justifient OBLIGATOIREMENT l'absence par le document prévu au carnet de correspondance (coupon détachable).

*Exceptionnelle* : les Parents en font la demande justifiée, au préalable et par écrit, sur le carnet de correspondance.

L'établissement informe les familles dans les meilleurs délais (par téléphone ou SMS) de toute absence non justifiée.

ELEVES MAJEURS : l'établissement est responsable devant les parents qui les ont inscrits ; en conséquence, seule la signature de ses parents est reconnue comme valable.

### En cas d'absence d'un professeur

⇒ **Si le congé de maladie est inférieur à 15 jours** : l'établissement met en place, dans la mesure du possible, un système de suppléance en interne, assuré par nos professeurs en fonction des disponibilités de leur emploi du temps.

⇒ **Si le congé de maladie est égal ou supérieur à 15 jours** : la Loi nous impose de recourir à des suppléances extérieures dont la liste est fournie par le Rectorat, liste malheureusement de plus en plus pauvre.

**Attention : aucune sortie de l'établissement n'est admise en 6<sup>ème</sup>, 5<sup>ème</sup>, 4<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> en cas d'absence imprévue d'un professeur.**

## Constitution des classes

Les classes sont constituées par les responsables de niveau qui ont le souci des différentes options, de l'équilibre garçon/fille, des indications données par les C.P.E. ... En 6<sup>ème</sup>, nous essayons de respecter les vœux des enfants afin qu'ils connaissent au moins un ou deux camarades dès le début de l'année. Dans les autres niveaux, il n'est pas possible de tenir compte des vœux des familles ou des élèves.



### ⇒ Résultats aux examens 2016 :

- Brevet des collèges : 96,4 %  
185 mentions  
45 mentions Très Bien  
69 mentions Bien  
71 mentions Assez Bien
  
- Baccalauréat : 100 %  
100 % en série L  
100 % en série ES  
100 % en série S  
  
26 mentions Très Bien  
41 mentions Bien  
52 mentions Assez Bien  
21 mentions Euro

